

10 tests du BEE pour la présidence slovène

Les dix points suivants soulignent les buts que le BEE voudraient voir atteints au terme de la présidence slovène, laquelle s'achève au mois de juin 2008

1. Travailler pour un futur énergétique sûr et propre :

- Aboutir à un accord pour un effort partagé entre les Etats-Membres qui garantisse que la part des énergies renouvelables représente au minimum 20% d'ici 2020
- Abandonner l'objectif de 10% pour les agrocarburants tant que leur production ne garantit pas le respect de l'environnement et des populations.
- Accélérer l'efficacité énergétique en tant qu'élément essentiel de la politique énergétique de l'UE, mais aussi en tant qu'élément de la politique des produits et de celle de la construction.
- La capture du CO₂ et sa séquestration ne devra être mise en œuvre que dans un cadre réglementaire fixant la sécurité et la responsabilité, déterminé à partir d'études et de tests indépendants choisis par la l'UE débouchant sur une base juridique de l'UE.

2. Prendre des initiatives sur le climat, par exemple :

- Aboutir à un accord pour un effort partagé entre les Etats-membres qui garantit une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30% par rapport aux émissions de 1990 pour l'UE.
- Trouver un accord pour le Schéma d'Echanges des Permis d'Emission qui assure des réductions grâce à un système couvrant UE qui envoie un message clair en utilisant de véritables enchères et en imposant des limites bien définies et contraignantes en ce qui concerne le recours aux moyens extérieurs.
- Travailler en vue d'un accord contraignant post-Kyoto qui garantisse que l'accroissement de température restera inférieur à deux degrés.

3. Réduire les impacts environnementaux des transports routiers :

En ce qui concerne la Directive sur les émissions de CO₂ pour les voitures de tourisme :

- Limiter les émissions de CO₂/Km à 120 g/Km et fixer un objectif de 80 g/Km pour 2020
- Inclure des sanctions financières drastiques pour les véhicules dépassant ces limites. La sanction financière devrait être de 150 euro pour chaque gramme de CO₂ au dessus de la limite.
- Rejeter l'approche intégrée et l'adjonction d'agrocarburants, en se concentrant plutôt seulement sur les moyens techniques
- Refuser de faire une différence en fonction du poids des véhicules, et garantir que la différence signifie une obligation pour les véhicules gros émetteurs de réduire davantage, par exemple en se basant sur l'empreinte écologique du véhicule.

Inclure dans la Directive relative à la qualité des carburants :

- Une norme de performance minimale de réduction de 60% de GES pour les agrocarburants par comparaison au carburants fossiles.

- Des garanties pour l'analyse de cycle de vie, comprenant les impacts directs et indirects liés au changement d'utilisation des terres, et aux autres impacts sociaux et environnementaux.
- Des critères de durabilité relatifs aux impacts sur les ressources eaux, sols, biodiversité et populations locales.
- Réviser le mécanisme pour évaluer les impacts de la production d'agrocarburants liée au pourcentage sur lequel il y a eu accord.
- Eliminer les dérogations accordées aux carburants qui contiennent du bioéthanol.
- Demander que la limite de pourcentage de 10ppm de soufre pour le gas-oil utilisé sur les voies navigables intérieures soit avancée à 2009 (au lieu de 2011)

Une réglementation EURO VI pour les camions et autocars avec des valeurs limites contraignantes qui imposeraient des filtres à particules et des pots catalytiques pour réduire les NOx.

4. Un contrôle sérieux et objectif de la santé de la PAC :

- Implication totale du Conseil Environnement
- Evaluation sérieuse des instruments existants, tels que l'écoconditionnalité, pour voir dans quelle mesure ils ont effectivement permis une amélioration de la qualité de l'environnement ;
- Initier un débat politique sur les objectifs à moyen et long terme pour une PAC après 2013 conçue pour faire face aux défis planétaires du changement climatique, de la biodiversité et de la gestion des ressources en eau.
- Lancer une réflexion critique de l'impact des aides apportées à la production d'agrocarburants en ce qui concerne des ressources clefs tels que les sols, l'eau et la biodiversité dans les systèmes de production agricole.

5. Garantir des productions dans OGMs et assurer le libre choix des consommateurs en Europe.

Empêcher que les productions classiques et organiques ne soient contaminées par les OGMs en :

- Imposer des normes de pureté des semences OGM, définies légalement et techniquement en fonction de la limite de détection de 0,1% ;
- Définissant des règles contraignantes pour l'ensemble de l'UE qui permettent aux Etats-Membres de classer des zones, des régions ou même l'ensemble de leur territoire libres de cultures OGM ;
- Appliquant rigoureusement le principe de précaution pour toute demande ou renouvellement de demande d'autorisation de culture d'OGM

6. Un cadre cohérent pour le contrôle des pollutions industrielles :

- Maintenir la refonte de la Directive IPPC dans un cadre rigoureux : rester dans le cadre des propositions de changement de la Commission.
- Maintenir les Valeurs Limites d'Emission existantes pour les directives sectorielles en tant que filet de protection. S'assurer de leur renforcement pour refléter des niveaux

- d'émission accessible en mettant en application les Meilleures Technologies Disponibles (MTD) ;
- Garantir la transparence pour la mise en œuvre en rendant accessible au public sur les sites Internet nationaux les demandes de permis et les permis accordés ;
- Rendre obligatoire l'utilisation des BREFs (document de référence des MTD = Best available Technologies References) par les autorités locales compétentes pour les procédures d'autorisation.
- Lancer la procédure de révision des BREFs pour permettre une amélioration continue des performances environnementales ;
- Garantir la mise en œuvre complète de la Directive existante et soutenir les mécanismes d'échanges des meilleures pratiques entre les autorités qui délivrent les autorisations.

7. Améliorer la Directive Cadre Déchets pour dynamiser la prévention et le recyclage :

Résister aux pressions exercées sur le Parlement européen pour qu'on cède sur les éléments essentiels adoptés lors de la première, en particulier ses exigences en ce qui concerne :

- Définition objectifs pour toute l'UE pour des niveaux minimums de prévention et de recyclage, y compris un objectif global pour l'UE de stabilisation de la production de déchets d'ici 2012 et des taux minimums de recyclage (50% d'ici 2020 pour les déchets solides dans les communes et 70% pour les déchets industriels et commerciaux, ainsi que pour les déchets de démolition et du BTP ;
- Une Directive distincte pour garantir le recyclage des déchets biodégradables ;
- Conservation de la hiérarchie contraignante à 5 niveaux pour les déchets ;
- Refus de classer les incinérateurs de déchets ménagers et assimilés comme producteur d'énergie renouvelable.

8. Poursuivre le travail sur la Directive Cadre Sols :

Après l'échec du Conseil Environnement en décembre 2007, il convient de trouver un compromis entre les Etats membres. Celui-ci inclura :

- Une approche commune pour identifier les sites contaminés et établir des inventaires ;
- Une clarification au cas où il y aurait un recoupement entre la législation existante et la Directive Sols, auquel cas les garanties maximales devront s'appliquer ;
- Des principes réglementaires clairs qui établissent une hiérarchie de mesures donnant la préférence à la prévention sur la réhabilitation ;
- Une analyse chimique obligatoire en tant que chapitre du rapport sur le statut du sol.

9. COP9 Biodiversité et Countdown 2010 : afficher un leadership européen en montrant le bon exemple.

- Régime de protection tels qu'ils sont fixés par la Directive Oiseaux et la Directive Habitats comme outils efficaces pour la protection de la nature et comme paramètres fondamentaux du développement durable.
- Introduire une proposition de l'UE relative à un régime international contraignant légalement de responsabilité stricte et à une compensation pour les dommages

environnementaux résultant des mouvements transfrontaliers d'OGMs et d'OVMs (organismes vivants modifiés).

- Promouvoir un système de certification de qualité pour garantir la qualité durable des produits, des transports et de la consommation d'agrocarburants dans l'UE et dans le monde entier.
- Prendre une initiative courageuse pour intensifier et étendre la protection de la biodiversité en tant que composante de la stratégie d'adaptation au changement climatique.
- Initier des recherches sur des mesures pratiques prises par les Etats Membres pour mettre en œuvre l'objectif d'arrêt de l'érosion de la biodiversité d'ici 2020.
- Poursuivre le travail sur l'initiative volontaire Entreprises et Biodiversité, et définir des règles claires pour les entreprises ?.

10. Faire en sorte d'imposer le respect de la réglementation environnementale :

- Adopter une version améliorée de la Directive proposée sur la protection de l'environnement au moyen de la loi pénale, en attendant la mise en œuvre du Traité qui doit permettre à l'UE de fixer des règles pour les pénalités.
- Engager un large débat sur l'amélioration de la mise en œuvre et de l'application de la réglementation environnementale.
- Faire des propositions pour un accroissement important des moyens de la Commission pour la mise en œuvre et le respect de la réglementation environnementale en sollicitant les autorités locales et nationales , y compris en faisant appel à la politique de cohésion de l'UE.
- Accroître l'intérêt du public, au travers de procédures transparentes visant au respect de la réglementation, et en donnant accès à la justice conformément à la Convention d'Aarhus. Relancer les négociations sur la Directive relative à l'accès à la Justice, en suivant les lignes des propositions de la Commission et les amendements du Parlement.

Note à propos de la traduction du titre 10. Improving enforcement of environmental law

John Hontelez a fait remarquer la traduction initiale proposée (Améliorer la mise en œuvre de la réglementation environnementale) ne paraissait pas suffisamment explicite. D'où cette nouvelle version.